Nations Unies A/64/802–S/2010/280

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 16 de l'ordre du jour
Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année

Lettre datée du 2 juin 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, la déclaration publiée par le Ministère cubain des relations extérieures au sujet de l'attaque perpétrée par Israël contre la flotte d'aide humanitaire à Gaza (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration en tant que document de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre du point 16 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Pedro Nuñez **Mosquera**

10-38923 (F) 070610 070610

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 2 juin 2010 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère cubain des relations extérieures

Le Ministère cubain des relations extérieures a pris connaissance avec une profonde préoccupation de l'attaque criminelle perpétrée par les forces spéciales de l'armée israélienne, dans la matinée du 31 mai, contre une flottille de navires qui se trouvait dans les eaux internationales et acheminait une aide humanitaire au peuple palestinien de la bande de Gaza, attaque qui s'est soldée par un certain nombre de morts et de blessés parmi les passagers desdits navires.

Le Ministère des relations extérieures condamne avec la plus grande fermeté l'attaque sournoise et criminelle perpétrée par le Gouvernement israélien et lance un appel à la communauté internationale et aux peuples épris de paix afin qu'ils exigent des autorités israéliennes la levée immédiate du blocus illégal, cruel et génocidaire imposée au peuple palestinien de la bande de Gaza.

Cuba présente aux familles des victimes ses plus sincères condoléances et réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la juste cause du peuple palestinien et des ses droits inaliénables, qui comprennent la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La Havane, 31 mai 2010